

SOUS RESERVE DE  
MODIFICATIONS DES  
DISPOSITIFS

# Secteur TERTIAIRE :

## l'Eurometropole de Strasbourg et ses partenaires territoriaux vous accompagnent pour réduire vos consommations énergétiques

Yasmine HALFAOUI [yasmine.halfaoui@strasbourg.eu](mailto:yasmine.halfaoui@strasbourg.eu)

Direction du développement économique

Janie MANTELET

[janie.mantelet@strasbourg.eu](mailto:janie.mantelet@strasbourg.eu)

Direction Transition Energie Climat

## 1<sup>er</sup> levier : LA SOBRIETE

Top 3 des mesures les plus efficaces :

1. Chauffage à 19°C
2. Arrêt de la ventilation pendant les périodes d'inoccupation
3. Réduction/arrêt du chauffage en période d'inoccupation

→ L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas !



Cf Guide de sobriété sur les sites internet de la CCI, la CMA, l'ES, fédération des artisans, ...

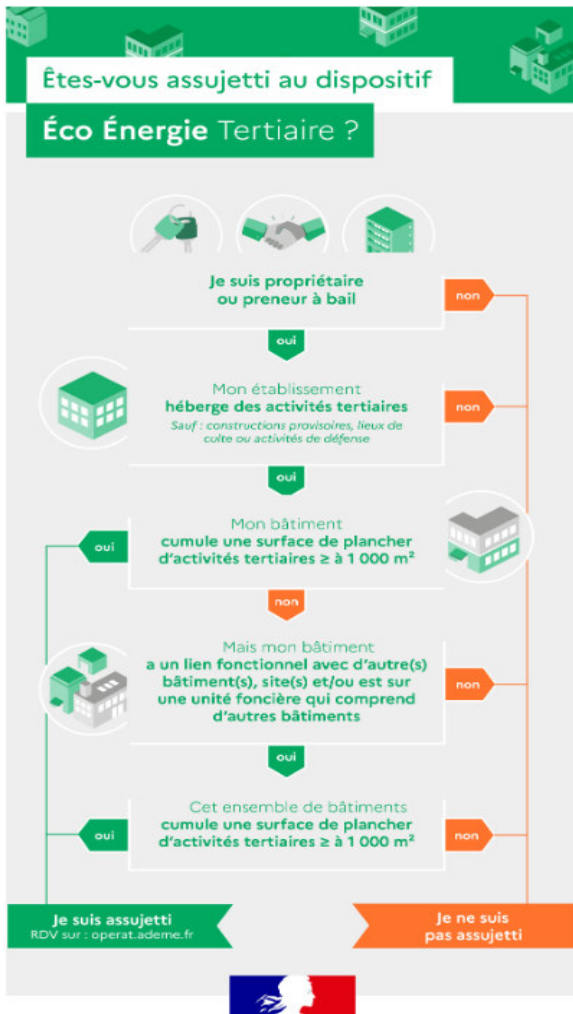
## → Dispositif Eco énergie tertiaire

Une stratégie ambitieuse pour **REDUIRE** progressivement la consommation énergétique du parc tertiaire



Le dispositif s'appuie sur une approche à l'Entité fonctionnelle assujettie (EFA) afin de responsabiliser conjointement le binôme **propriétaire ET preneur à bail**

Cible →  
Cumul de surfaces tertiaires > 1 000 m<sup>2</sup>  
...pouvant appartenir à plusieurs propriétaires !



[plateforme OPERAT – ADEME](#)

→ Déclarations annuelles des consommations  
(1ères déclarations 31/12/22)

- Plateforme de suivi des obligations réglementaires
- Ressource, FAQ, contacts

le DIAGNOSTIC ...une étape incontournable  
pour construire son projet avant d'AGIR !

**Chambre des métiers (CMA)**

**Baisse les watts (fin du dispositif au 31/12/24),  
Performa environnement, Start RSE**

**Chambre de commerce et d'industrie (CCI)**

**Baisse les watts (fin du dispositif au 31/12/24),  
Visite énergie**

**BPI France**

**Diag EcoFlux et Diag Perf immo**

**Agence du climat**

**Conseils techniques  
et financiers en tertiaire**



**Arnaud MESSMER**

Chargé de développement économique spécialiste transition écologique

07 64 72 13 84

AMESSMER@cm-alsace.fr

## BAISSE LES WATTS

*Fin du dispositif au 31/12/24  
→ nouveaux dispositifs à venir !*

**Objectif :** comprendre votre consommation d'énergie et identifier les actions d'économie d'énergie adaptées à votre activité

**Cible :** artisans

**Conditions d'accès :** TPE/PME, affiliés CMA

## PERFORMA ENVIRONNEMENT

**Diagnostic 100% pris en charge**

**Objectif :** mettre en place une démarche environnementale par la maîtrise des coûts énergétiques (y compris mobilité) et des axes d'amélioration plus performants

**Cible :** artisans

**Conditions d'accès :** entreprise immatriculée à la CMA

**Format et durée :** visite sur site par un conseiller de la CMA  
→ un état des lieux + diagnostic et plan d'action concret + accompagnement pour la mise en place d'actions

**60 diagnostics réalisés depuis 2022 0 MI 2024° !**





**Arnaud MESSMER**

Chargé de développement économique spécialiste transition écologique

07 64 72 13 84

AMESSMER@cm-alsace.fr

## **Start-RSE**

### **Responsabilité sociale des entreprises**



**Diagnostic 100% pris en charge**

**Objectif** : aider les entreprises à engager une démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

**Cible** : artisans

**Conditions d'accès** : entreprise immatriculée à la CMA sur le territoire Eurométropole et < 50 sal

**Format et durée** : visite sur site par un conseiller de la CMA + diagnostic et plan d'action concret + aides de 1 500€ pour une première action RSE

#### **Des exemples concrets de travaux subventionnés**

- remplacement de néons par des LEDs
- mise en place de bornes de recharge électriques
- achats de fauteuils ergonomiques pour les salariés au bureau
- pompe à chaleur en remplacement de radiateurs électriques

**Dossiers suivis par la CMA :**

**31 diagnostics réalisés depuis 2022 (à mi 2024) !**

## LA VISITE ENERGIE

Diagnostic 100% pris en charge

**Objectif :** améliorer l'efficacité énergétique de vos bâtiments et maîtriser vos dépenses d'énergie

**Cible :** propriétaire/gestionnaires

**Conditions d'accès :** affiliation à la CCI, « gros » tertiaire avec process de production (chambre froide par ex)

**Format et durée :**

→ visite sur site + plan d'actions et suivi à 6 mois

**Jusqu'à 30% d'économie sur votre facture d'énergie**

## ACCOMPAGNEMENT AU DECRET TERTIAIRE

Dispositifs payants (à partir de 900€ HT)

**Objectif :**

**Cible :** propriétaire/locataires

**Conditions d'accès :** affiliation à la CCI

**Format :**

→ Aide à la sélection de l'année de référence sur OPERAT (déclarations annuelles des consommations énergétiques)  
et visio d'accompagnement pour réaliser sa déclaration en direct dans le cadre des déclarations annuelles.

Diagnostic payant : **DIAG ECO FLUX**

**Objectif** : analyser les 4 flux principaux d'un site (matière première, déchet, énergie et eau) et les optimiser

**Cible** : PME de 20 à 250 salariés

**Format** : prestation de conseil réalisée par un cabinet expert certifié par Bpifrance

**Conditions d'accès** : ne pas être « entreprise en difficulté » au sens de la définition Européenne

**Durée** : 7j en moyenne, répartis sur 12 à 18 mois

**Coût env 6000€ → Reste à charge de :**

→ 2 000 € pour un site de 20 à 50 salariés

→ 3 000 € pour un site de 51 à 250 salariés

→ **En moy, env 42 000€ d'économies grâce au diag eco flux !**

diagnostic payant : **DIAG PERF IMMO****Décret tertiaire**

**Objectif** : réaliser l'audit énergétique de vos bâtiments en intégrant les exigences liées au décret tertiaire (jalons 2030/2040/2050)

**Cible** : PME et ETI soumises au Décret Tertiaire

**Format** : prestation de conseil réalisée par un cabinet expert certifié par Bpifrance

**Conditions d'accès** : être assujetti au décret tertiaire

**Durée** : Variable en fonction de la complexité du bien audité (maximum 17 jours de mission cumulée)

**Coût** : env 800€/j et devis variable en fonction du bien  
→ **subvention ADEME allant jusqu'à 40 % du coût de la prestation**



→ **CONSEILS techniques et financiers (neutres et gratuits) sur les solutions de rénovation énergétique**

**Objectif :** accompagner les entreprises pour construire un projet de rénovation énergétique

**Cible :** propriétaires ou locataires de locaux tertiaires privés (commerces, restaurants, bureaux...)

**Format :** rendez-vous conseils et ressources associées

**Conditions d'accès :** secteur tertiaire

**Durée :** 1h / rendez-vous, renouvelable à différentes étapes du projet

→ **Les autres services de l'Agence du Climat**

Guichet France Rénov, service public pour la **rénovation des logements et les énergies renouvelables**

Accompagnements des **ménages et entreprises sur les solutions de mobilités** et aides associées

Accompagnement vers des solutions de **végétalisation des espaces privés**

## FINANCER mes actions

Région Grand Est

Chèque vert

Via votre fournisseur d'énergie  
Ex : ÉS Énergies Strasbourg

CEE tertiaires

Réseau bancaire, banque postale

prêts verts, prêt rénovation énergétique,  
prêt énergie renouvelable, ...

BPI France (Banque publique d'investissement)

Prêt vert et Prêt Eco Energie

## **LE CHEQUE VERT**

### **Aide financière**

**Objectif** : réduire la facture énergétique, améliorer la qualité de l'air et diminuer le recours aux énergies fossiles. Travaux de pompe à chaleur, leds, ...)

**Cible** : artisans, commerçants, sociétés et entreprises < 20 salariés.

**Format** : demande en ligne dans les 6 mois qui suivent l'acquittement des factures.

**Conditions d'accès** : 50% pour un minimum d'investissement de 2 000 €HT (plafonné à 10 000 € d'aide).

**Durée** : aide non cumulable

## Aide financière : **Le dispositif des CEE TERTIAIRES (CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE)**

### Objectif :

Contraindre des « Obligés » - fournisseurs d'énergie (électricité, fioul, gaz...) et carburants automobiles- à favoriser les économies d'énergie en finançant une partie des travaux d'économie d'énergie réalisés.

**Pour les propriétaires et locataires, REDUIRE le coût des travaux !**

### Format :

- ACCOMPAGNER propriétaires / gestionnaire de bâtiments tertiaires dans la constitution du dossier CEE.
- LEUR VERSER UNE PRIME à l'issue des travaux (après attribution du volume de CEE par le Pôle National des CEE-PNCEE).

### Durée :

Le dossier doit être déposé auprès du Pôle national par l'Obligé au plus tard 1 an après la date de facture des travaux.

### Montant à déduire de vos travaux :

- analyse préalable de chaque projet → offre de valorisation des CEE
- volume de CEE généré par les travaux → calcul du montant de la prime – à déduire ensuite du montant des travaux
- le calcul du volume de CEE varie selon le type de travaux



**Cible : entreprises**, collectivités, particuliers. CEE versés au payeur des travaux.

### Conditions d'accès :

- SIGNER une convention CEE avant la signature d'un acte d'engagement ou devis de travaux.
- Respecter les conditions d'éligibilités par type de travaux.
- Fournir des pièces justificatives conformes aux exigences du PNCEE.

### Exemples de gain sur des projets réalisés :

Raccordement d'une entreprise au **réseau de chaleur** (3574 m<sup>2</sup>)  
Valorisation de l'opération = 11 000 000 kWhcumac  
71 500 € de prime CEE → = **13,5 % de l'investissement**

Remplacement de **chaudière** d'un bâtiment commercial (5177m<sup>2</sup>)  
Valorisation de l'opération = 1 723 941 kWhcumac  
9 990€ de prime CEE → **17 % de l'investissement**

## PRÊT VERT ET PRÊT ECO ENERGIE

**Objectif** : financer la transition à travers des enveloppes de prêt non affectés (PRÊT VERT) ou en complément de CEE (certificats d'économie d'énergie) pour le PRÊT ECO ENERGIE - PEE)

**Cible** : entreprises créées depuis plus de 3 ans.  
PME pour le PEE et PME  
ETI pour le Prêt vert  
assujetti au décret tertiaire ou non.

**Format** : enveloppe globale de financement, montant de 5 000 000€ max pour le Prêt vert/500 000€ max pour le PEE

**Taux d'intérêt** : fixe et bonifié pour le PEE et dépend de la cotation Banque de France pour le Prêt vert.

**Avantages** : prêts sans garanties sur les actifs de l'entreprise ou sur le dirigeant, non affecté (pas de présentation de facture, décaissement total en une fois) et possibilité de différer le remboursement jusqu'à 24 mois

**Conditions d'accès** : avoir un niveau de fonds propres équivalent à minimum au montant d'intervention. Avoir un cofinancement bancaire équivalent à minimum au montant de l'intervention (règle du 1 pour 1)

**Durée** : de 3 à 7 ans pour le PEE et de 2 à 10 ans pour le Prêt vert

Pour décarboner ma consommation, j'envisage d'utiliser ou de produire des énergies renouvelables ?

## Agence du climat

→ 1ers conseils sur les EnR

Vincent ZECH

## Région Grand Est

→ aides CLIMAXION

→ Aides à la mobilité

Frédéric TEIXEIRA Chargé de mission Climaxion

Renseignez-vous aussi  
auprès de la CMA, la CCI, des  
fournisseurs d'énergie

- Énergies vertes (solaires, GNV, électricité verte) pour remplacer les énergies fossiles
- Réseau de chaleur urbain : le réseau s'étend sur le territoire; vous pouvez [tester votre éligibilité sur France chaleur urbaine](#)
- Véhicules électriques et bornes

## **Accompagnement neutre et gratuit sur les énergies renouvelables**

**Objectif** : estimer un potentiel solaire et les économies associées

**Cible** : toute entreprise

**Format** : échange pour identifier les besoins, récupération des données de consommation d'énergie, simulation et compte-rendu

**Pas de conditions d'accès**

**Durée** : variable

## **Aides CLIMAXION EnR**

### **Dispositif gratuit**

**Objectif :** développer les énergies renouvelables comme la géothermie, le bois, le solaire (thermique et PV)

**Cible :** tout type d'entreprises

**Format : AIDE FINANCIERE** de 50 à 70 % pour les **études** et de 40 à 50 % pour les **investissements**  
taux d'intervention et plafonds variables selon la taille de l'entreprise et le type d'EnR

## **Aides CLIMAXION MOBILITE**

### **Dispositif gratuit**

**Objectif :** décarboner la mobilité via les IRVE/ VFE (Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques / Véhicules à faibles émissions)

**Cible :** tout type d'entreprises

**Format : AIDE FINANCIERE sur investissement**

- de 50% plafonné à 1 000 €/PdC → IRVE
- jusqu'à 40%, plafonné de 1 600 € à 60 000 € selon véhicule → VFE